

Le dispositif APV est géré par les associations
Tremä et ADEI.



Siège Social de Tremä
14 rue Edme Mariotte
17180 Périgny
www.trema-asso.fr



Siège Social de l'ADEI
8 Bd du Commandant Charcot
BP 106 - 17443 Aytré Cedex
www.adei.com



Ce dispositif est financé
par l'Agence Régionale de
Santé.



Dispositif d'Assistance Au Projet de Vie (APV)



Lundi, mardi et mercredi matin
0.801.900.717 (appel non surtaxé)
Mercredi après-midi, jeudi et vendredi
05.16.84.33.05

**« Ensemble :
ouvrons le champ des possibles »**

L'APV, c'est quoi ?

C'est un dispositif inclusif qui permet de :

- **proposer un espace de réflexion neutre et d'écoute** pour imaginer et formuler votre projet de vie* ;
- **vous informer sur vos droits** et l'ensemble des possibles pour faire des choix libres et éclairés ;
- **rechercher des moyens et des partenaires, avec vous**, dans le droit commun et/ou le droit spécialisé pour mettre en oeuvre votre projet ;
- **vous soutenir dans l'expression de vos envies** et le pilotage de vos projets tout au long de votre parcours et à votre demande.

L'assistant au projet de vie soutient votre **pouvoir d'agir** et votre **autodétermination**.

* scolarité, emploi, santé, habitat, loisirs...

Pour qui ?

L'Assistance au Projet de Vie est à destination de toute personne en situation de handicap, seule ou avec ses parents/ses proches aidants/tutelles... :

- quel que soit le handicap ou l'âge de la personne ;
- à toutes les étapes de la vie ;
- déjà accompagnée ou non ;
- et qui souhaite réfléchir sur son projet de vie.

Comment ça marche ?

Le service Assistance au Projet de Vie :

- est gratuit ;
- ne nécessite pas de notification MDPH ;
- est activé selon vos demandes et vos besoins ;
- s'adapte à vous pour les rencontres ;
- intervient sur l'ensemble du département de la Charente Maritime.

Comment nous contacter ?

✉ Par courriel :

contact@apv17.fr

☎ Par téléphone :

0.801.900.717 (*appel non surtaxé*)

Du lundi au mercredi matin

05.16.84.33.05

Du mercredi après-midi au vendredi

